

JOURNÉE
D'ÉTUDE

Techni.Cités

GEMAPI

**SEREZ-VOUS PRÊT
POUR LE 1^{ER} JANVIER 2018 ?**



LA COMPETENCE GEMAPI

« Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »



Retour d'expérience

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



En partenariat avec :



Avec le soutien de :



21 MARS 2017 – PARIS



01

Présentation et spécificités du territoire

Etude de préfiguration

02

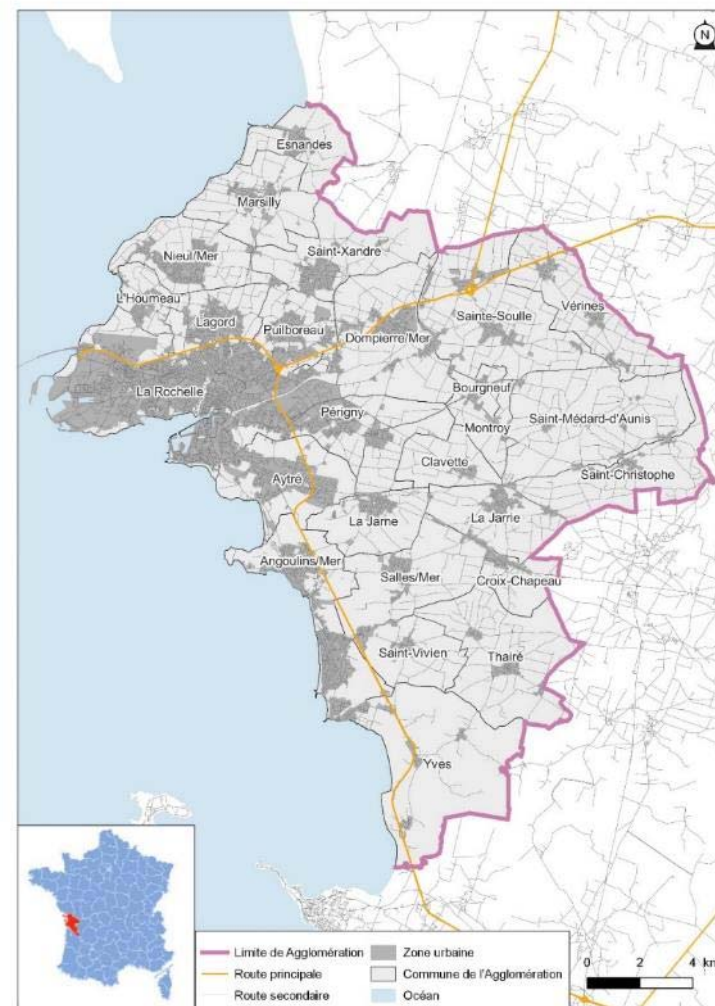
Conclusion

03

Le territoire de l'Agglomération

En quelques chiffres

- 50 ans d'intercommunalité
- 28 communes / 165 000 hab.
- Une densité de 495 hab./km²
- Altitude max : 40 m NGF
- Linéaire de côtes : 64 km
dont 39 km d'ouvrages de protection



Le territoire de l'Agglomération

- Une urbanisation le long du littoral
- Des zones côtières à forts enjeux économiques et touristiques
- Des zones à dominante agricole dans les terres (*céréaliculture irriguée*)



Le territoire de l'Agglomération

Milieux aquatiques (MA)

- Un réseau hydrographique clairsemé sur la plaine calcaire
- Des zones de marais principalement au sud et rétro-littorales (16)
- Des Zones Classées au Nord et au Sud (Natura 2000, ENS, RNN...)



JOURNÉE
D'ÉTUDE

Techni.Cités

GEMAPI

**SEREZ-VOUS PRÊT
POUR LE 1^{ER} JANVIER 2018 ?**



*De petits fleuves
côtiers à écoulement
non permanent*

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



21 MARS 2017 - PARIS

JOURNÉE
D'ÉTUDE

Techni.Cités

GEMAPI

**SEREZ-VOUS PRÊT
POUR LE 1^{ER} JANVIER 2018 ?**



De nombreux marais

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



21 MARS 2017 - PARIS

Le territoire de l'Agglomération

Protection contre les Inondations (PI)

- ❑ 3 Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations sur le périmètre de la CdA
 - 60M€ de travaux de protection programmés
 - *20% à la charge des collectivités*
- ❑ Environ *39 km d'ouvrages* de protection contre la submersion



Le territoire de l'Agglomération

Protection contre les Inondations (PI)

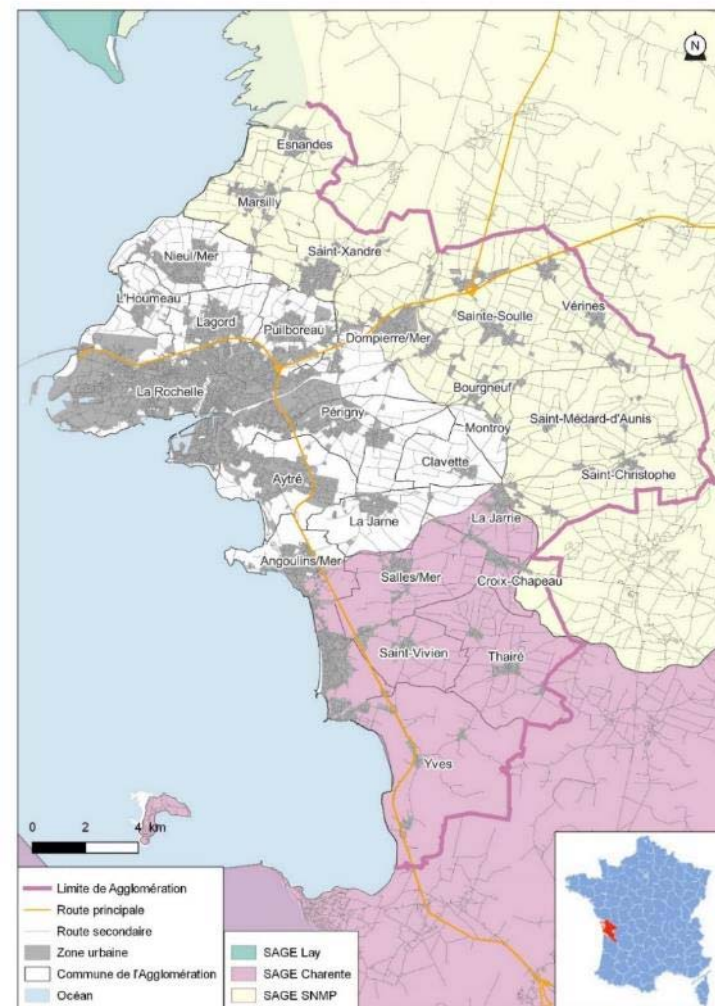
- Compétence « *eaux pluviales primaires et de ruissellement* »
 - Schéma Directeur,
 - Ouvrages de stockage, de régulation et de traitement des eaux avant rejet dans le milieu naturel
- 92 ouvrages pluviaux primaires
 - *1/3 pouvant relever de la GEMAPI*



Le territoire de l'Agglomération

Un territoire charnière

- Aux limites des bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne
- 3 bassins versants hydrographiques
 - *Unité urbaine centrale non couverte par un SAGE*
- Promouvoir une gestion intégrée de l'eau
 - *Politique globale en cohérence avec les bassins versants*





Présentation et spécificités du territoire

01

02

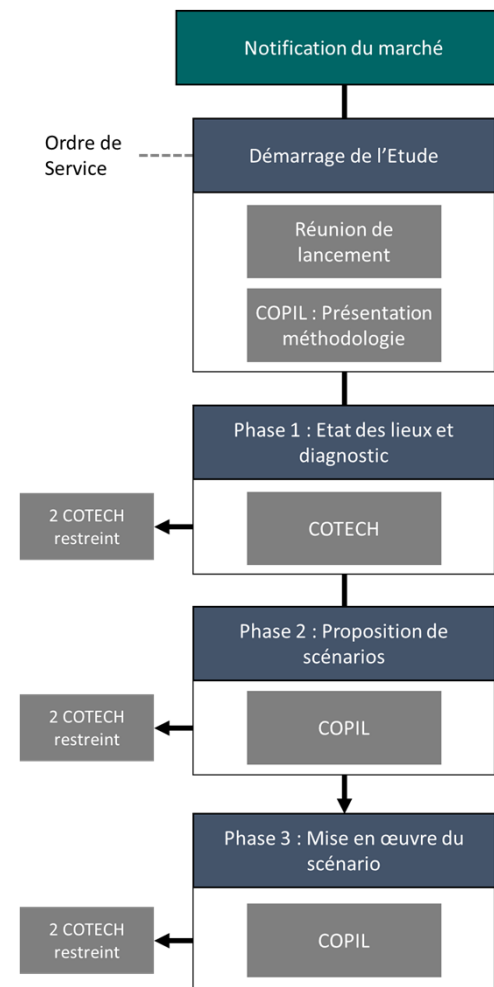
Etude de préfiguration

Conclusion

03

Etude de préfiguration

- Durée : 12 mois d'étude (*hors délais de validation*)
- Démarrage en avril 2016
- Coût : de 80 à 100 K€ HT
(*Subvention Agence de l'Eau 80%*)
- Compétences attendues en hydraulique, infrastructure, génie civil, juridique et financier
- 12 réunions et 14 journées de terrain
 - Visite des ouvrages et milieux
 - Entretien avec les structures et gestionnaires existants



Etude de préfiguration

Etat des lieux

- Recensement et diagnostic des structures intervenant dans le domaine de la GEMAPI
 - Analyse technico-économique, organisationnelle, statutaire, managériale et financière des structures existantes
 - Existence d'Institutions Interdépartementales
- Inventaire et diagnostic des milieux et ouvrages pouvant rentrer dans la compétence GEMAPI
 - Etat, caractéristiques, travaux en cours ou à programmer...

Etude de préfiguration

Etat des lieux

● Milieux Aquatiques

- 5 000 ha de marais : 12 gestionnaires (ASA, Communes, Privés) et 4 Syndicats hydrauliques
- 80 à 100 km de cours d'eau *à définir*

● Protection contre les inondations

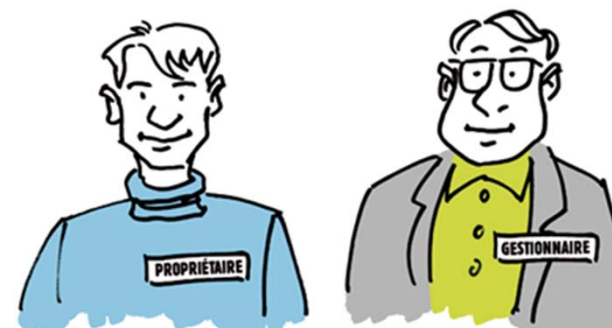
- 8 gestionnaires (*Syndicats, Communes, Privés, Etat*)
- 23 km de digues classées et non classées
- 10,5 km d'ouvrage mixte (*Ouvrages portuaires, perrés, etc.*)
- 5,5 km d'ouvrages orphelins (DPM)



Etude de préfiguration

Proposition de Scénarios

- Identifications de plusieurs scénarios d'organisation
 - Gestion directe, transfert, délégation, conventionnement
 - Maintien/suppression de certaines structures
- Principes
 - Prise en compte des contraintes réglementaires et budgétaires ainsi que les démarches déjà engagées
 - Etudier les différents modes de financement : budget général, compensation des transferts de charges, taxe GEMAPI, etc.
 - Intégrer les évolutions juridiques (mise à disposition des ouvrages, DIG, etc.)
 - Etudier la pertinence d'intégrer des missions complémentaires



Prévention des Inondations

- Convention avec syndicat ayant vocation à devenir EPAGE (Nord et Sud)
- CdA sur le reste du territoire

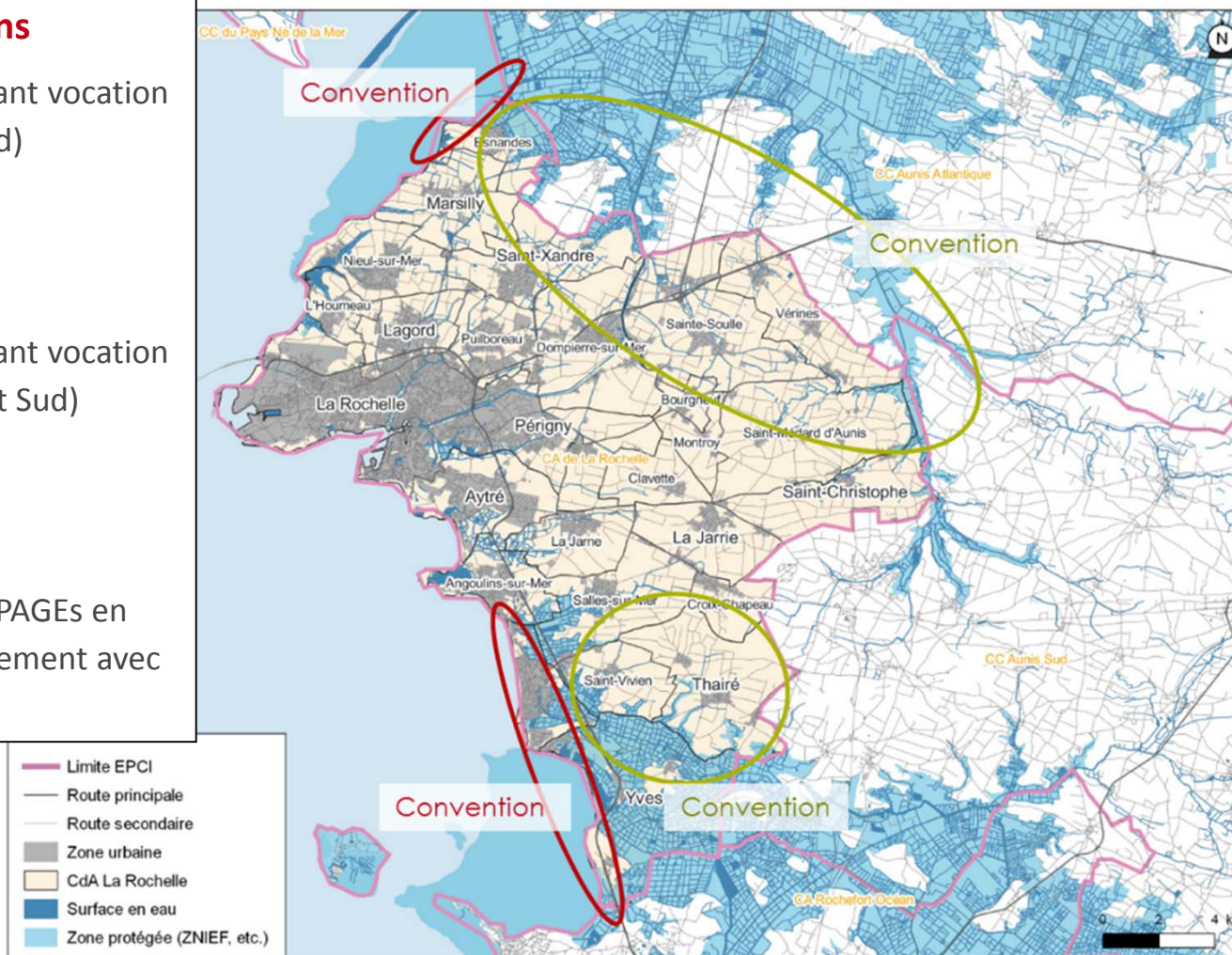
Milieux Aquatiques :

- Convention avec syndicat ayant vocation à devenir EPAGE (Nord/Est et Sud)
- CdA sur le reste du territoire

Moyen terme

- Principe de délégation aux EPAGEs en lieu et place du conventionnement avec des Syndicats

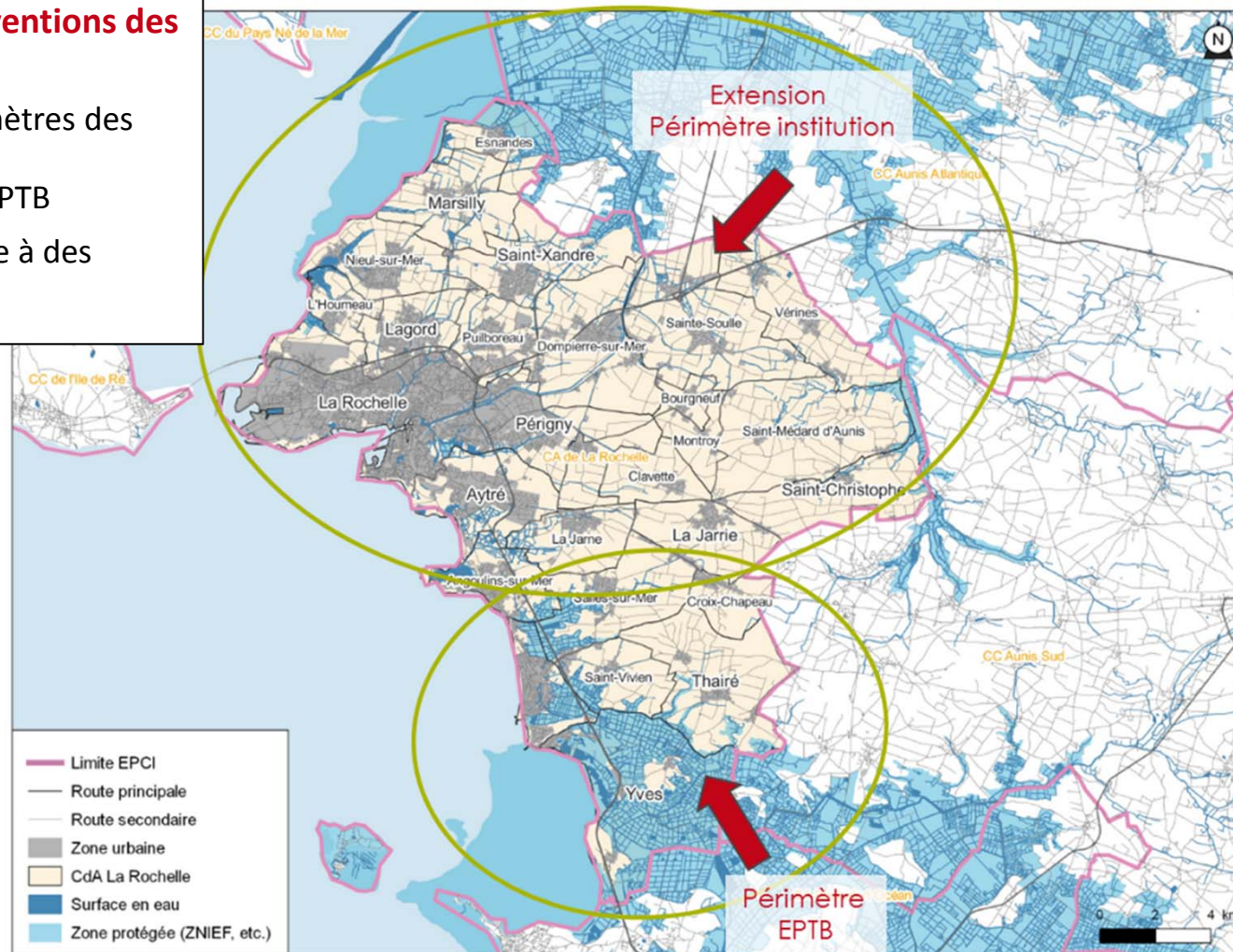
Scénario
A valider
en COPIL



● Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations :

- Elargissement des périmètres des institutions interdépartementales/EPTB
- Transfert de compétence à des EPAGE

Scénario
non retenu



Etude de préfiguration

Mise en œuvre du scénario retenu

- Formalisation du scénario retenu
- Elaboration d'un guide de mise en œuvre
 - Identification des procédures réglementaires pour la mise en œuvre de la compétence (*délibérations, modification de statuts, conventions, transferts de propriétés, etc.*)
- Identification des moyens humains et techniques appropriés
 - Dimensionner les moyens humains pour l'exercice de la GEMAPI
 - Etudier le transfert de personnels en place
- Identification des moyens financiers appropriés
 - Proposer un budget prévisionnel sur les prochains exercices budgétaires (*avant/après 2020*)
 - Financements possibles (*modification attribution de compensation, taxe, fonds de concours, etc.*)





Présentation et spécificités du territoire

01

Etude de préfiguration

02

03

Conclusion

Conclusion

Missions MA et PI

- Trait de côte, ouvrages mixtes (GPM) et ouvrages orphelins ? *(sur DPM sans gestionnaires et MOA)*
- Inventaire Etat des cours d'eau non finalisé
- Difficulté à délimiter la compétence MA *(Pas de CTMA, Contrat de rivière, etc.)*

Gouvernance

- Nécessité de s'organiser avec les EPCI voisins *(Cohérence hydrographique)*
- Réflexion en 2 temps
 - Convention avec des Syndicats + à terme délégation à des EPAGE *(Quid label EPAGE ?)*



Conclusion

Financement

- Principes de base (*transfert de charges, modification des AC + Complément taxe, équité entre les communes ?*)
- Principe de solidarité (*financement PAPI sur budgets généraux CDA et communes, par fonds de concours*)
- Calendrier contraint (*Estimation coût GEMAPI + vote de la taxe avant 1^{er} oct. 2017*)



MERCI DE
VOTRE
ATTENTION

Communauté
d'**Agglomération** de
La Rochelle



Serge CEAX
Chef de Service EAUX
serge.ceaux@agglo-larochelle.fr

Johann LEGRAS
Gestionnaire des ouvrages Eaux
Pluviales Primaires
johann.legras@agglo-larochelle.fr

Mathieu DUPONT
Chargé de Mission PAPI / PPRL
mathieu.dupont@agglo-larochelle.fr